

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 26/02/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/03/19
Affichage le : 02/04/19
Transmission préfecture le : 01/04/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190329-lmc1106762-DE-1-1
Du : 01/04/19
Délibération exécutoire le : 02/04/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI AMÉNAGEMENT D'UNE PMI ET DE LOCAUX TERTIAIRES AU 5, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC À AUBERGENVILLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants entendue,

Sa commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'il est nécessaire de relocaliser la PMI actuelle située au 43 Allée du Belvédère à AUBERGENVILLE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'opération de travaux d'aménagement d'une Protection Maternelle et Infantile et de locaux tertiaires au 5 Avenue de la Division Leclerc à AUBERGENVILLE pour un montant total prévisionnel de 2 945 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre **23 article 231313** du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

AMÉNAGEMENT D'UNE PMI ET DE LOCAUX TERTIAIRES AU 5, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC À AUBERGENVILLE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (6) : Anne Capiaux à Monsieur Nicolas Dainville, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Ghislain Fournier, Karl Olive à Pierre Bédier, Laurence Trochu à Joséphine Kollmannsberger, Pauline Winocour-Lefevre à Laurent Richard.